



AU CONSEIL COMMUNAL  
DE LAUSANNE  
1000 LAUSANNE

Lausanne, le 11 avril 2011  
SIL – S. 5/52 - mb

### **Accord partiel avec Swisscom pour le déploiement du réseau FTTH**

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

En septembre 2009, les Services industriels de Lausanne (SIL) et Swisscom ont annoncé à l'occasion d'une conférence de presse commune à l'Hôtel de Ville, leur volonté de collaborer à la construction d'un réseau de communication entièrement en fibre optique jusque dans les appartements (FTTH). Les négociations se poursuivent depuis et sont sur le point d'aboutir. Un accord-cadre de déploiement doit être conclu d'ici au 31 mai 2011, sous réserve de l'acceptation ultérieure par votre Conseil du financement du projet. L'ensemble des documents contractuels seront également soumis à la Commission de la concurrence (ComCo) pour s'assurer de leur conformité à cet égard.

Le modèle de collaboration est celui dit « à quatre fibres » : chaque partenaire dispose de deux fibres par appartement, une pour son usage propre et une qu'il peut louer à d'autres prestataires de services. Le raccordement intérieur est financé par les opérateurs qui en cèdent la propriété au propriétaire du bâtiment contre un droit d'usage.

L'ouverture d'un compte d'attente de 350'000 francs a permis de tester à l'échelle d'un quartier les enjeux techniques de ce nouveau réseau. Un deuxième compte d'attente sera soumis prochainement à la Commission des finances pour l'étude, dans un délai très bref, de solution de financement alternative, le montant des investissements nécessaires étant important et l'échelonnement des dépenses ne pouvant être étendu.

Le calendrier de négociations prévoyait qu'un accord partiel sur les raccordements intérieurs devait intervenir avant fin mars 2011 : ce jalon a été tenu. Dès le mois d'avril, Swisscom commencera à démarcher les propriétaires et les gérances avec des courriers portant l'entête des deux partenaires. Seront également jointes une brochure sur les services IP de Swisscom et une brochure des SIL sur les avantages et la qualité de leur réseau coaxial actuel (HFC) et leur volonté de développer un réseau et des services FTTH dans un proche avenir.

**Municipalité de Lausanne**

Secrétariat municipal  
place de la Palud 2  
case postale 6904  
CH - 1002 Lausanne  
tél. ++41 21 315 22 15  
fax ++41 21 315 20 03  
municipalite@lausanne.ch

Cet accord sur les raccordements intérieurs prévoit que Swisscom et les SIL disposeront chacun de la moitié des contrats de droit d'usage avec les propriétaires. Ils s'engagent tous deux de manière symétrique à garantir l'accès à deux fibres au partenaire qui n'est pas la partie contractante.

Le préavis portant sur le financement de l'ensemble du projet sera soumis à votre Conseil cet été.

En vous remerciant de prendre acte de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Au nom de la Municipalité**

Le syndic :

Daniel Brélaz

Le secrétaire adjoint :

Christian Zutter